

Les règles d'engagement

Les quelques points ci-dessous constitue la clé de voûte de notre système de règles. L'infraction à l'une ou l'autre de ces règles sera sanctionnée immédiatement, selon le cas, par un renvoi définitif de l'équipe, de la séance ou de la partie.

Point 1: Le transport du matériel

Tous les lanceurs (armes factices), ou autre équipement pouvant être confondu avec du matériel offensif (holster, gilet tactique, etc...) devront être transportés de façon à être inapparents, du domicile au lieu d'entraînement ou de confrontation.

La seule exception à cette règle concerne la tenue de combat.

Point 2: Port de lunettes ou de masque de protection obligatoire

Le port de lunettes, ou d'un masque complet, de protection est obligatoire du début de la rencontre (le moment où l'on se prépare) jusqu'à la fin de cette dernière (le moment où l'on range le matériel).

Ceci du fait que les billes lancées par nos armes sont extrêmement véloces et peuvent causer des dommages irrémediables à l'œil.

Point 3: Engagement de l'arme

3.1 Interdiction formelle de viser toute personne ne faisant pas partie de la rencontre, ou tout animal, qui passerait à proximité de la zone de combat.

3.2 Interdiction de viser volontairement la tête d'un adversaire. Dans le feu de l'action, cela peut arriver, mais au repos, par exemple, même si il n'y a aucunes intensions de tirer.

3.3 Lors des pauses entre les combats, les armes doivent être impérativement sécurisées (un contrôle systématique sera effectué).